

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le mardi 1^{er} octobre 2013, à 19 h 4.

Sont présents les conseillères et conseillers, Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire intérimaire Pierre Payer.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire intérimaire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2013.10.196

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption des procès-verbaux des assemblées publiques de consultation du 9 septembre 2013 et de la séance ordinaire du 9 septembre 2013
 - B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
 - C. Gestion administrative**
 - 1. Fête de Noël des enfants – contribution
 - 2. Programme « Un enfant – un arbre »
 - 3. RIDR – Budget 2014
 - 4. Syndicat – Lettre d'entente
 - 5. PG Solutions - Formation continue – gestion des permis (Andréanne)
 - D. Contrat et appel d'offres**
 - 1. Dépôt de l'ouverture de soumissions relatives à la réfection de la toiture du garage municipal
 - 2. Contrat relatif à la réfection de la toiture du garage municipal
 - E. Avis de motion**
 - F. Adoption des règlements**
 - 1. Adoption du règlement numéro 2013-093 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 219 (quai privé)
- Période de questions**
- G. Sécurité publique**
 - H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
 - 1. Dénéigement du stationnement de l'église
 - 2. Chemin des Cèdres – étude
 - 3. Courbe Miljours – étude
 - 4. Chemin du Lac-Mitchell :
 - a) Achat de terrain
 - b) Étude – firme ABS
 - 5. Chemin Pierre Alexandrovitch
 - I. Hygiène du milieu**
 - J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
 - 1. Dépôt du procès-verbal du CCU en date du 10 septembre 2013
 - 2. Lot 23, rang K – achat de terrain

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

L. Divers

1. Yoga

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout suivant :

L. 1. Yoga

ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

ADOPTION DES DEUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION DU 9 SEPTEMBRE 2013 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013 :

2013.10.197

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-093 LAQUELLE DÉBUTAIT À 18 h 50 (QUAI PRIVÉ)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 septembre 2013 relatif au projet de règlement numéro 2013-093 (quai privé) laquelle débutait à 18 h 50.

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 septembre 2013 relatif au projet de règlement 2013-093 tel que présenté.

ADOPTÉE

2013.10.198

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-094 LAQUELLE DÉBUTAIT À 18 h 55 (CONSTRUCTION SUR PILOTIS)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 septembre 2013 concernant le projet de règlement numéro 2013-094 (construction sur pilotis) laquelle débutait à 18 h 55.

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 septembre 2013 relatif au projet de règlement 2013-094 tel que présenté.

ADOPTÉE

2013.10.199

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

Aucun ajustement budgétaire.

2013.10.200

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013

La liste des comptes est déposée et la conseillère Carmen Caron expose les points majeurs.

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 1^{er} octobre 2013 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro # 94 :

Salaires période du 25 août 2013 au 21 septembre 2013 :

(chèques # 506272 à 506288, 506309 à 506367) 36 018,68 \$

Remise D.A.S. (chèques # 6523 et 6524) 19 877,54 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 6488 à 6495, 6497 à 6522, 6525 à 6527) 42 985,35 \$

Liste des comptes à payer : 33 709,96 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 94 132 591,53 \$

Chèque annulé : 6496

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 94

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2013.10.201

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 2 000 \$ à l'Association des pompiers de La Macaza pour leur dépouillement d'arbre de Noël des enfants de La Macaza. Cette activité aura lieu le 7 décembre 2013.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 701 90 951 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

2013.10.202

PROGRAMME « UN ENFANT – UN ARBRE »

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire souligner la naissance de nouveaux résidents;

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'offrir aux nouveaux parents un arbre qu'ils pourront planter sur leur terrain ou de planter, en leurs noms, un arbre sur un terrain de la Municipalité afin de souligner l'heureux évènement.

ADOPTÉE

2013.10.203

RIDR – BUDGET 2014

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge nous a soumis leurs prévisions budgétaires 2014 pour adoption;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyée par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'adopter les prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de 4 908 399.00 \$.

ADOPTÉE

2013.10.204

SYNDICAT – LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT que durant la négociation collective, la Municipalité et le syndicat, se sont entendus pour souligner le départ des employés à la retraite par une prime de départ pour les employés ayant plus de 20 ans de services, 55 ans d'âge et dont le dossier n'est pas en litige;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

D'entériner la lettre d'entente intervenue pendant la période de négociation de la convention collective.

ADOPTÉE

2013.10.205

PG SOLUTIONS – FORMATION CONTINUE – GESTION DES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspectrice en bâtiments Andréanne McCarthy à suivre la formation à distance offerte par PG Solutions concernant la gestion des permis au coût de 150 \$ par session taxes non incluses.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 02 610 00 454 pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

DÉPÔT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RELATIVES À LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE D'INCENDIE

Le directeur général dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions reçues, relatives à la réfection de la toiture du garage municipal et de la caserne d'incendie à 11 h 5, lequel se résume comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Soumissionnaire	Prix total avant la T.P.S. et la T.V.Q.	Montant total incluant la T.P.S. et la T.V.Q
J. Raymond couvreur et fils Inc.		158 517,18 \$
Groupe Laverdure construction Inc.		205 805,25 \$
Aluminium J Clément Inc.		130 841,55 \$
Les Constructions A.S. Filiatreault Inc.		137 786,04 \$
Toitures des 2 Rives Inc.		195 457,50 \$

2013.10.206

CONTRAT RELATIF À LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE D'INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la réfection de la toiture du garage municipal et de la caserne d'incendie à Aluminium J. Clément Inc. ayant sa place d'affaires au 1535, route 117 à Mont-Tremblant le tout conformément à sa soumission datée du 24 septembre 2013 au montant de 130 841,55 \$ taxes incluses.

Que tous les documents d'Appel d'offres, cahier des charges, formule de soumission, les plans et devis ainsi que l'Attestation par le soumissionnaire constituent en soi le contrat entre les parties.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Aucun sujet à l'ordre du jour.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2013.10.207

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-093 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE (QUAI PRIVÉ)

CONSIDÉRANT que chaque membre du Conseil a reçu dans les délais prescrits une copie du règlement numéro 2013-093 modifiant le règlement numéro 219 relatif au zonage et confirme l'avoir reçu dans les délais requis pour que dispense de la lecture soit faite;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 2013-093 modifiant le règlement numéro 219 relatif au zonage (quai privé).

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-093

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219 RELATIF AU ZONAGE (QUAI PRIVÉ)

- ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de La Macaza a adopté le règlement de zonage numéro 219.
- ATTENDU QUE le règlement 219, relatif au zonage est entré en vigueur le 12 avril 2002 et a été modifié par les règlements numéros :
- 44 le 16 décembre 2003
 - 2007-015 le 29 mars 2007
 - 2007-017 le 27 avril 2007
 - 2008-034 le 3 juillet 2008
 - 2009-052 le 19 août 2009
 - 2012-072 le 16 août 2012
 - 2012-078 le 30 octobre 2012
 - 2012-080 le 28 janvier 2013
- ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Macaza et de ses contribuables de modifier certaines dispositions relatives au règlement de zonage numéro 219;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 13 mai 2013 ;
- ATTENDU QUE le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation, le 9 septembre 2013;
- ATTENDU QU' aucune demande de participation à un référendum, par les personnes habiles à voter, n'a été déposée suite à l'avis publié le 18 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.
- ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro 219, tel qu'amendé, **modifie l'article 12.3.9** : **Dispositions particulières à l'installation d'un quai** en remplaçant le texte du **paragraphe f)** par un nouveau texte, lequel se lit comme suit :
- Le quai doit être construit sur pilotis, sur pieux ou fabriqué de plates-formes flottantes. Tous les matériaux sont autorisés sauf le bois traité non certifié écologique.**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE INTÉRIMAIRE

Signé : Pierre Payer

Pierre Payer

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Signé : Jacques Taillefer

Jacques Taillefer

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire intérimaire invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour.

TRANSPORT ROUTIER (Travaux publics, voirie...)

2013.10.208

DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch
Appuyée par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la voirie à déneiger, sans frais, le stationnement de l'église pour la saison d'hiver 2013-2014 comme les années précédentes.

ADOPTÉE

2013.10.209

CHEMIN DES CÈDRES – ÉTUDE

CONSIDÉRANT la demande de citoyens afin de compléter le chemin des Cèdres afin de desservir leur terrain et résidences;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Infraroute afin d'évaluer les coûts des travaux à réaliser afin de compléter le chemin des Cèdres.

ADOPTÉE

2013.10.210

COURBE MILJOURS – ÉTUDE

CONSIDÉRANT que l'actuelle courbe est considérée à risque et que le projet 46 Nord propose de contribuer financièrement à sa relocalisation;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De mandater la firme Infraroute afin de procéder à l'évaluation des coûts pour la réalisation du nouveau tracé de la courbe Miljours.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

2013.10.211

CHEMIN DU LAC-MITCHELL - ACHAT DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que l'entrée du chemin du Lac-Mitchell est à refaire et considéré comme problématique en raison de sa configuration;

CONSIDÉRANT que nous avons une offre pour l'achat d'une parcelle de terrain afin de relocaliser l'entrée du chemin;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

De mandater Me Nicole Janelle pour la préparation d'un acte d'achat pour les parcelles ci-après décrites;

D'accepter l'offre de vente de la propriétaire des parcelles du lot 5 du rang 8 du Canton de Marchand de la circonscription foncière de Labelle tel que décrit dans l'acte de vente préparée par Me Nicole Janelle pour une somme de 20 000\$;

D'autoriser le Maire et le Directeur général afin de signer les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE

2013.10.212

ÉTUDE – FIRME ABS

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe ABS inc. pour une étude pédologique relativement à la mise en place de deux nouveaux tronçons de rues – chemins du Lac-Mitchell et du Lac-Caché allant à Labelle;

CONSIDÉRANT que cette offre de service consiste à des travaux de forage, essais de laboratoire, gestion de projet et rapport lettre comme décrite dans l'offre de service G3-13-1457 en date du 18 septembre 2013 au coût de 5 926,96 \$ taxes incluses;

Il est proposé par la conseillère Carmen Caron,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service du Groupe ABS inc. pour réaliser cette étude pédologique pour la mise en place de deux nouveaux tronçons de chemins comme présentés dans leur offre de service datée du 18 septembre 2013 au montant de 5 926,96 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2013.10.213

CHEMIN PIERRE ALEXANDROVITCH

CONSIDÉRANT qu'un promoteur désire procéder à un nouveau projet de développement domiciliaire dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet va rapporter à la Municipalité des taxes foncières;

CONSIDÉRANT que le promoteur demande à la Municipalité d'entretenir le nouveau chemin desservant le projet;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu

De mandater Me Janelle afin de préparer un acte de transfert de propriété concernant une parcelle du lot 22 du rang Nord de la rivière Macaza, dans le canton de Marchand de la circonscription foncière de Labelle;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

D'accepter que le promoteur fasse don du nouveau chemin, au nom de chemin Stremski, et que la Municipalité en assure l'entretien et que le transfert soit conditionnel à la conformité du chemin selon la réglementation municipale;

D'autoriser le maire et le directeur général afin de signer les documents nécessaires à cette transaction.

L'unanimité n'étant pas faite, le maire intérimaire demande le vote :

Ont voté en faveur de la proposition : les conseillères Nicole Drapeau, Carmen Caron, Marie Ségleski et le conseiller Guy Alexandrovitch.

A voté contre la proposition le conseiller Jean Zielinski.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DU CCU EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2013

Le directeur général dépose le procès-verbal du CCU en date du 10 septembre 2013 lequel a été préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement Mme Andréanne McCarthy.

2013.10.214

LOT 23, RANG K – ACHAT DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que le chemin municipal passe sur une parcelle du terrain des propriétaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les deux parties souhaitent régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que cette situation date de plus de dix (10) ans;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

De mandater Me Janelle afin de préparer un acte de transfert de propriété concernant une parcelle du lot 23, du rang K, canton de Marchand;

D'octroyer un dédommagement au propriétaire équivalent aux taxes payées sur cette parcelle au cours des trois dernières années;

D'autoriser le maire et le directeur général afin de signer les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

Aucun sujet à l'ordre du jour.

DIVERS

2013.10.215

COURS DE YOGA

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

D'offrir la gratuité de la salle pour la tenue de l'activité « Yoga douceur » et d'offrir les mêmes conditions que celles énoncées dans la résolution numéro 2013.08.179 c'est-à-dire, de rembourser 50% du coût d'inscription à l'activité « Yoga douceur » pour les membres du Club de l'Âge d'or « Les Joyeux Macaziens » et les résidents de la municipalité âgés de 65 ans et plus

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire intérimaire invite les citoyens présents à la période de questions.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2013.10.216

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire intérimaire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE INTÉRIMAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pierre Payer

Signé : Jacques Taillefer

Jacques Taillefer

LA MAIRESSE

Signé : Céline Beaugard

Céline Beaugard